

Foussignac adopte le dispositif «Participation citoyenne»

Avant l'été, le village rejoindra la dizaine de communes adhérentes du secteur Jarnac-Rouillac. Pour faire baisser les faits de délinquance.



Le maire et les gendarmes ont rappelé les conseils de bon sens pour se protéger des atteintes aux biens.

Photo CL

Samedi, Georges Devige, maire de Foussignac, a convié trois représentants de la communauté de brigades de gendarmerie Jarnac-Rouillac à présenter le dispositif «Participation citoyenne» à la population. Sa mise en place vise à inciter les habitants de la commune à être vigilants à tout fait inhabituel, afin de prévenir les faits de délinquance.

Foussignac fait à elle seule grossir les chiffres de la délinquance du secteur avec un pourcentage en hausse, tant des atteintes aux biens (+100 %) que des vols sur automobiles (+50 %), dix délits constatés l'année dernière, dont huit maisons visitées en une nuit.

Georges Devige et les gendarmes ont tenu à préciser que «tous les malfrats avaient été arrêtés. Concernant les huit cambriolages, une équipe de Moldaves a été arrêtée à Evreux. Pour la mairie et l'église, l'auteur a été identifié et arrêté et le véhicule du maire volé par deux fois a été retrouvé».

Ces épisodes ont incité la mairie à rejoindre la dizaine de communes du secteur Jarnac-Rouillac qui adhèrent déjà à «Participation citoyenne». Foussignac devrait rentrer dans le club avant l'été. La signalétique est commandée.

«Pas question de jouer au shérif»

Face à la cinquantaine de personnes présentes à la réunion, l'adjutant-chef Hervé Arcellin a d'abord donné des conseils de bon sens permettant d'éviter les cambriolages, les vols par ruse ou dans les voitures: «Fermer les portes à clef lorsque l'on est occupé au jardin à l'arrière de la maison, projecteurs détecteurs de présence, ne pas ouvrir à des inconnus, ne pas laisser ses clés sur le contact de la voiture stationnée dans la cour ou dans le garage». En cas d'absence prolongée, quelques consignes sont à adopter et on peut se signaler à

la gendarmerie pour une surveillance plus soutenue de son habitation. «Participation citoyenne n'est en aucun cas une incitation à la délation, a souligné l'adjutant-chef Arcelin. Observer et non surveiller, renseigner sur les faits suspects et inhabituels et non sur les personnes de l'entourage. Pas question de jouer au shérif», a rappelé le militaire.

Deux personnes seront référents sur la commune, on pourra les contacter, comme le maire ou un élu. En faisant le 17, on pourra aussi appeler directement la gendarmerie où deux militaires référents seront aussitôt chargés de la mission. Les représentants de l'ordre ont aussi insisté sur le fait que ces opérations doivent «renouer le lien», retrouver cette cohérence, cette attention à l'autre qui existait autrefois dans les villages.

Solange TELLIER